

■ Tous les appareils de chauffage portatifs sont-ils comparables au genre homologué par l'Association des normes canadiennes (Canadian Standards Association)?

■ Votre appareil portatif de chauffage au mazout est-il toujours installé à niveau de façon à ce qu'il puisse bien fonctionner?

■ Refaites-vous toujours le plein de carburant de vos appareils portatifs en plein air et en plein jour?

■ Si vous utilisez un appareil portatif de chauffage au mazout qui à une mèche, la coupez-vous et la mouchez-vous régulièrement?

■ Éteignez-vous toujours votre appareil portatif de chauffage au mazout avant de vous coucher ou lorsque vous le transportez d'un endroit à l'autre de la maison?

LIQUIDES INFLAMMABLES

■ Vos petites réserves d'essence se trouvent-elles dans des bidons absolument étanches?

■ Vous êtes-vous fait une règle de ne jamais utiliser de liquides inflammables comme l'essence ou le kérosène pour nettoyer des habits ou commencer un feu?

■ Les torchons imbibés de carburant ou de peinture sont-ils détruits ou rangés dans des récipients métalliques?

HABITUDES DE FUMEUR

■ Mettez-vous à la disposition des fumeurs des cendriers conçus et approuvés à cette fin?

■ Fumer au lit est-il strictement interdit chez vous?

■ Vous assurez-vous avant de vous coucher si des mégots mal éteints ne seraient pas tombés sur vos fauteuils et autres meubles capitonnés?

■ Êtes-vous prudent lorsque vous jetez les cendres de cigarettes, de cigares et de pipes?

■ Les allumettes et briquets sont-ils gardés hors de la portée des enfants?

GÉNÉRALITÉS

Si vous utilisez du gaz liquéfié, les cylindres sont-ils placés à l'extérieur de l'immeuble sur une base solide et loin des fenêtres et portes du sous-sol?

■ Débarassez-vous le grenier, le sous-sol, les placards, le garage et l'arrière-cour de tous les rebuts qui s'y trouvent?